

# MAIRIE DE HORGUES

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 AVRIL 2008

**Membres présents :** MM SEGNERE, DAUTAN, FERRATO, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LAYERLE, MARTIN, ROUILLON, TILHAC-PINOT, TRALLI

**Absents excusés :** MM LARBRE, PUJO, SARRAIL, SEAS

**Ont donné procuration :** MM LARBRE, PUJO, SARRAIL, SEAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 sur le premier point inscrit à l'ordre du jour :

### → **Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2007(budget communal et annexes)**

Monsieur Damien DAUTAN, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, indique que les comptes administratifs 2007 qui retracent l'exécution, par l'ancienne municipalité, du budget réalisé 2007, ont été examinés par la commission du budget, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal.

Il déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part, lui donne acte de la présentation du compte administratif principal, lequel présente, pour résultat de l'exercice, un excédent de fonctionnement de 263 906,12 € et un déficit d'investissement de 220 856,91 € : résultat de clôture de l'exercice 2007 : + 43 049,21 € .

Résultat du vote sur le compte de gestion et le compte administratif 2007 : 15 voix pour.

### → **Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2007**

Affectation du résultat 2007 budget principal :

- 220 856,91 € affectation en réserves au compte R1068 en recette d'investissement du budget principal 2008

- 43 049,21 € reportés en recette de fonctionnement au compte R002 du budget principal 2008

Résultat du vote pour l'affectation des résultats 2007 : 15 voix pour.

## → Vote des taux des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP) et taxe ordures ménagères 2008

Pas d'augmentation des 4 taxes et de la taxe ordures ménagères : maintien des taux de 2007 : 15 voix pour.

## → Vote du budget 2008 (budget principal et annexes)

Monsieur Damien DAUTAN expose les résultats du travail de la commission du budget qui propose :

### ● Section de fonctionnement

Dépenses : 620 743,72 €	Recettes : 784 102,37 €
Autofinancement dégagé	163 358,65 €

### ● Section d'investissement

Dépenses : 428 364,38 €	Recettes : 265 005,73 €
Virement section de fonctionnement pour équilibre :	163 358,65 €
Total recettes	428 364,38 €

Tous les crédits votés en dépense d'investissement ne seront pas utilisés en 2008 ; les travaux prévus sont :

- l'aménagement du parking du centre commercial côté est
- achat de matériel de signalisation et sécurisation voirie
- 2<sup>ème</sup> tranche renouvellement mobilier scolaire

Résultat du vote du budget 2008 et budgets annexes : 15 voix pour

## → Urbanisme

### ✓ Lotissement « Le Clos Marcan »

Depuis le dernier conseil municipal, la négociation s'est poursuivie avec M Sanz, le lotisseur, en particulier pour revoir la surface des lots, qui actuellement au nombre de 16, n'offrent pas de superficies suffisantes pour recueillir un avis favorable du SPANC (syndicat de l'assainissement autonome.) La municipalité, en accord avec la MISE, a proposé à M Sanz de réduire le nombre de lots à 14 lors d'une réunion tripartite en présence de M Chédeville (MISE.) Le lotisseur, à priori, d'accord au sortir de la réunion, n'a cependant pas confirmé, refusant de signer le compte-rendu. Il s'est refusé également à participer à la sécurisation du carrefour évoquée avec M Siutat de la DEIT qui a proposé de financer à 50% des éléments de surélévation mais le financement du rond point par le lotisseur.

Compte tenu du fait qu'aucun accord n'a pu être trouvé, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'engager une procédure de retrait du permis de lotir de M Sanz, il en fait état et demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre le retrait.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer le permis à M Sanz en se conformant à la procédure indiquée par la DDE.

### ✓ Construction d'un cabinet dentaire

- Monsieur LAVIT, porteur du projet de construction d'un cabinet dentaire a confirmé son souhait d'être propriétaire du bâtiment à édifier. Il s'est montré ouvert aux propositions que pourraient lui faire la mairie concernant en outre l'achat éventuel par la commune du logement qu'il souhaite aménager à l'étage.
- L'évaluation du prix au m<sup>2</sup> du terrain communal à céder, communiqué par la Brigade des Domaines sur demande de la mairie, lui a été indiqué.
- Monsieur PELTIER, géomètre, a été sollicité pour effectuer le bornage.

Les travaux d'aménagement du parking du centre commercial, coïncidant avec la réalisation de ce bâtiment, seront réalisés en deux fois.

### → *Questions diverses*

- délibération prise pour confirmer la demande de transfert du reliquat de la subvention du FAR 2007
  - délibération pour participation au fonds de logement (aide départementale)
  - reconduction de la convention avec la DDE pour l'instruction des permis de construire
- les besoins en mobilier urbain ont été inventoriés sur toute la commune
  - le busage au bout du parking en direction de Salles-Adour a été réalisé
  - nécessité d'abattre les sapins à l'école maternelle durant les grandes vacances (devis à examiner.)

Date du prochain conseil municipal le 28 mai à 19 h

Le Maire  
**Jean-Michel SEGNERE**



